

**GRAND QUARTIER GÉNÉRAL**

Service de l'accès et de la protection de l'information  
1701, rue Parthenais, UO 1110  
Montréal (Québec) H2K 3S7

Votre référence :

Notre référence : 1712 016

9 mars 2018

**OBJET :** **Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)* concernant l'achat de vêtements.**

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 12 décembre 2017, visant à obtenir les sommes dépensées par la Sûreté pour l'achat de tous les vêtements pour civils et policiers au cours des 10 dernières années.

Ci-joint, nous vous transmettons un tableau faisant état des renseignements demandés. À ce propos, afin de contextualiser la fluctuation des coûts, nous désirons vous informer qu'en 2015, la Sûreté a entrepris de modifier ses méthodes d'acquisition afin de réduire son inventaire, faisant en sorte de reporter quelques achats aux années subséquentes. En d'autres mots, la consommation de vêtement est restée stable, les achats ont diminué, ce qui a permis de réduire les stocks en inventaires. Depuis 2016, la Sûreté travaille à conclure des ententes contractuelles permettant de passer des commandes plus régulières tout en maintenant l'inventaire au minimum nécessaire.

Il est aussi important de préciser que des démarches sont entreprises afin de rehausser la qualité et la performance des vêtements afin de réduire les renouvellements, et ce, même si à court terme, les coûts d'acquisition risquent d'être plus importants.

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Émilie Roy  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

**Achat de vêtements  
2008 à 2017**

Somme de Mt ligne	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Policier</b>	5 902 009,06 \$	4 686 454,35 \$	4 266 513,22 \$	4 569 114,44 \$	3 700 335,78 \$	3 729 132,61 \$	2 906 226,07 \$	2 399 949,61 \$	3 244 182,39 \$	4 971 207,87 \$
<b>Civil</b>	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	13 564,22 \$	9 328,03 \$	10 907,87 \$	54 782,88 \$	40 769,14 \$
<b>Total général</b>	<b>5 902 009,06 \$</b>	<b>4 686 454,35 \$</b>	<b>4 266 513,22 \$</b>	<b>4 569 114,44 \$</b>	<b>3 700 335,78 \$</b>	<b>3 742 696,83 \$</b>	<b>2 915 554,10 \$</b>	<b>2 410 857,48 \$</b>	<b>3 298 965,27 \$</b>	<b>5 011 977,01 \$</b>